



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim et assistante-greffière, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2014 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 22 mai 2015 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 13^e jour du mois de mai 2015.

Nadine Bonneau, OMA.
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadine Bonneau, assistante-greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal Accès et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 13 mai 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de mai 2015.

Nadine Bonneau, OMA
Assistante-greffière